

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-TROISIÈME (543^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 28 AVRIL 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13814

Entente sectorielle de développement du
secteur agroalimentaire du Saguenay–
Lac-Saint-Jean 2026-2029

- ATTENDU** que l'UQAC désire adhérer à l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2026-2029;
- ATTENDU** que le développement du secteur bioalimentaire est une priorité pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- ATTENDU** l'engagement des acteurs du secteur agroalimentaire autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour le secteur;
- ATTENDU** que la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean agit à titre de fiduciaire et de coordonnateur de l'Entente sectorielle;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation;

Sur proposition de Michel Roberge, appuyée par Andréa Magnon, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** confirmer la participation financière de l'UQAC à l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2026-2029 en versant 5 000 \$ pour l'exercice 2026-2027, 5 000 \$ pour 2027-2028 et 5 000 \$ pour 2028-2029;
- DE** verser ces sommes à la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, fiduciaire et coordonnateur de l'Entente sectorielle;
- D'** autoriser Ghislain Samson, recteur, à signer l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire 2026-2029 et tout document afférent.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (01/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon